

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
TRAVAUX

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Communauté de Communes du Lodévois et Larzac

9, place Alsace Lorraine

34 700 LODEVE

Tél. : 04 67 88 90 90 – Fax : 04 67 88 90 91 – Courriel : mguillot@lodevoisetlarzac.fr

Les renseignements d'ordre administratifs et/ou techniques peuvent être obtenus auprès de :

Renseignements administratifs : Communauté de Communes du Lodévois et Larzac

9, place Alsace Lorraine

34 700 LODEVE

Tél. : 04 67 88 90 90 – Fax : 04 67 88 90 91 – Courriel : mguillot@lodevoisetlarzac.fr

Renseignements techniques :

Type de Pouvoir Adjudicateur et activité principale : Aurélie ROUQUETTE

9, rue Gossec

75 012 PARIS

Tél : 01 48 07 89 86 - Mobile : 06 22 45 21 00 - Courriel : aurelierouquette@neuf.fr

Le pouvoir adjudicateur est une Communauté de Communes

OBJET DES MARCHES DE TRAVAUX

Intitulé de l'opération – Réhabilitation de l'immeuble Barral et de l'ancienne caserne de pompiers : reconversion en immeuble administratif.

Réhabilitation et extension en 16 mois d'un ensemble immobilier pour y réaliser des bureaux destinés à la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac.

LOT 01	Gros œuvre – Enduits de façades
LOT 02	Charpente métallique
LOT 03	Charpente bois - Couverture
LOT 04	Étanchéité
LOT 05	Menuiseries Extérieures
LOT 06	Cloisons – Doublages
LOT 07	Menuiseries Intérieures
LOT 08	Revêtements de Sols souples et durs – Faïences
LOT 09	Faux plafonds
LOT 10	Electricité
LOT 11	Plomberie – CVC
LOT 12	Serrurerie
LOT 13	Peinture
LOT 14	Ascenseur
LOT 15	Revêtements de façades

Lieu d'exécution des marchés : ensemble immobilier situé avenue Gambetta et rue J. Galtier à LODEVE (34).

L'avis implique des marchés publics.

Le candidat pourra soumettre une offre pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Les travaux sont répartis en lots et traités par marchés séparés, chaque lot fait l'objet d'un marché unique.

Variantes libres non autorisées.

Options : les lots 1 et 10 font l'objet d'une option.

Planning prévisionnel : le délai global de réalisation sera de 16 mois à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux, période de préparation comprise.

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 1^{er} avril 2012.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES :

Les marchés ne se décomposent pas en tranche.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE :

Une retenue de garantie sera appliquée, conformément à l'article 101 du Code des Marchés Publics. Elle pourra être remplacée par une garantie à première demande. Aucune caution personnelle et solidaire ne sera acceptée.

Modalités de paiement du marché : conformément à l'article 98 du Code des Marchés Publics.

Modalités de financement du Marché : conformément aux articles 106 à 109 du Code des Marchés Publics.

Dossier rédigé en langue française. Les soumissions en ligne sont autorisées. Unité monétaire : Euro.

En cas de groupement, la forme juridique après attribution du marché sera le groupement solidaire.

Conformément à l'article 51 VII du Code des Marchés Publics, le groupement ne respectant pas cette forme sera tenu d'assurer sa transformation.

RENSEIGNEMENTS DEMANDES SUR LA SITUATION DU CANDIDAT ET/OU DE CHAQUE MEMBRE DU GROUPEMENT : CAPACITES TECHNIQUES, ECONOMIQUES ET FINANCIERES : Pièces et renseignements visés aux articles 43 à 45 du Code des Marchés Publics.

Le candidat peut utiliser le modèle de déclaration du candidat joint au dossier ou fournira l'ensemble des pièces mentionnées ci-dessous.

- Document(s) relatif(s) aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat
- Déclaration sur l'honneur datée et signée en application des articles 43 et 44 du CMP et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée précisant que :
 - ✓ Le candidat ne fait pas l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du code pénal, ainsi que pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou des infractions de même nature dans un autre État de l'Union Européenne ,
 - ✓ Le candidat ne fait pas l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-2, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8251-1, L. 5221-11, L. 5221-8, L. 8252-1, L. 8252-2, L. 8255-1, L. 8254-1, L. 8254-2, L. 8254-3, L. 8254-4, R. 8254-1, R. 8254-2, L. 8231-1 et L. 8241-1, L. 8241-2, L. 8233-1, L. 8242-1, L. 8271-2, L. 8271-15, L. 8271-16, R. 8233-1, R. 8242-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre État de l'Union Européenne ,
 - ✓ Le candidat n'est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du même code, ou faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger. Le candidat en redressement judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou soumis à une procédure équivalente régie par un droit étranger doit justifier qu'il a été habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ou produit une copie du ou des jugements prononcés,
 - ✓ Le candidat, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale ou a acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date.
 - ✓ Le candidat a satisfait aux obligations relatives aux articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-3, L. 5212-4, L. 5212-5, L. 5214-1, L. 5212-9, L. 5212-10, L. 5212-11, R. 5212-3 du Code du Travail
- Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :
 - ✓ Chiffre d'affaires des 3 derniers exercices disponibles,
 - ✓ Moyens en personnel ,
 - ✓ Moyens en matériel,
 - ✓ Capacités professionnelles,
 - ✓ Si le candidat est en mesure de la fournir : Liste des travaux de moins de 5 ans.

PROCEDURE DE PASSATION :

Procédure adaptée passée en application des dispositions des articles 26 II, 28, et 40 IV 1° du Code des Marchés Publics

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les éléments pris en compte pour juger des capacités du candidat conformément à l'article 52 du Code des Marchés Publics sont :

- Chiffre d'affaire annuel,
- Capacités professionnelles
- Moyens en personnel et en matériels du candidat.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES MARCHES :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie conformément à l'article 53 – 2° du Code des Marchés Publics .

MODALITES D'OBTENTION DES DOSSIERS DE CONSULTATION :

Conditions d'obtention des dossiers :

Téléchargement : à partir du site de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac ou sur le site internet suivant :

http://www.klekoon.com/dematernet/formulaire_3_Detail_Consultation.asp?consultation_ID=26523

Retrait immédiat sous forme papier : Les candidats peuvent retirer gratuitement un exemplaire papier du DCE, sur réservation préalable : **SARL ORELIA.SYS - A.R.T.S. Hélios** - 1415 avenue Albert Einstein - ZAC du Millénaire - 34000 MONTPELLIER - Tél - 04 67 92 91 29 - Fax - 04 99 13 35 11 - mail : arelio@arelio.net - Site : www.arelionet.net

Réservation du dossier par courriel préalable 48 h à l'avance : Communauté de Communes du Lodévois et Larzac - M GUILLOT – Tél : 04 67 88 90 90 – Courriel : mguillot@lodevoisetlarzac.fr dossier gratuit, pas de caution (1 exemplaire, les exemplaires supplémentaires éventuels étant facturés, y compris frais de transport).

MODALITES DE REMISE DES OFFRES :

Date limite de réception des offres : 10 février 2012 à 16 heures 00.

Lieu de remise des offres :

Remise des offres sous forme papier exclusivement, à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Lodévois et Larzac

9, place Alsace-Lorraine

34 700 LODEVE

(Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Avis non obligatoire.

Marché non inscrit dans un projet/programme financé par les fonds communautaires.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Montpellier – 6 rue Pitot – 34063 Montpellier Cedex. Tel : 04 67 54 81 00 – Fax : 04 67 54 74 10

Organe chargé des procédures de médiation : Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges – Secrétariat Général pour les Affaires Générales – CCIRAL – Boulevard Paul Peytral – 13282 Marseille Cedex 20 – Tel : 04 91 15 63 74 – Fax : 04 91 15 61 90

Précision relative au(x) délai(s) concernant l'introduction d'un recours : Recours contentieux dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet ou de la publication de l'avis d'attribution, et recours en application des dispositions de l'article L 551-1 du code de justice administrative français.

Recours gracieux : dans les mêmes délais.

Référé précontractuel : entre le début de la procédure de passation et la signature du contrat.

DATE D'ENVOI DE L'AVIS A LA PUBLICATION : 19 décembre 2012